

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-03-23-2g

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 23 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.

Absent excusé :

Elie SOTOMAYOR.

Objet : Budget Primitif 2023 de la Commune.

Le Budget Primitif 2023 de la commune et ses états annexes sont présentés à l'approbation du Conseil Municipal.

Le vote s'effectue au niveau du chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Il est voté avec la reprise du résultat de 2022.

Le Budget Primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 14 221 543.20 euros en section de fonctionnement et à la somme de 8 633 224.52 euros en section d'investissement.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la proposition de budget primitif 2023 du budget principal,

VU la Commission Finances en date du 16 mars 2023,

CONSIDERANT les inscriptions budgétaires au titre du budget primitif 2023 du budget principal de la Commune de VIAS,

DELIBERE

Et par vote à mains levées,

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : à la majorité (22 Pour / 2 Contre / 4 Abstentions / 1 Absent)
- Recettes : à la majorité (22 Pour / 2 Contre / 4 Abstentions / 1 Absent)

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : à la majorité (22 Pour / 2 Contre / 4 Abstentions / 1 Absent)
- Recettes : à la majorité (22 Pour / 2 Contre / 4 Abstentions / 1 Absent)

VOTE par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, le budget primitif 2023 du budget principal de la commune de Vias avec la reprise du résultat 2022, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 14 221 543.20 euros en section de fonctionnement et à la somme de 8 633 224.52 euros en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



A blue circular official stamp of the Municipality of Vias, Hérault, is partially obscured by a large, dark, scribbled signature.

Maître Jordan DARTIER

Maire de VIAS



A blue circular official stamp of the Municipality of Vias, Hérault, is partially obscured by a large, blue, scribbled signature.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : **28 MARS 2023**

Publié le :